

LIVRE BLANC

Autopartage : mobilité intelligente et durable pour votre entreprise

Découvrez les bénéfices et
les raisons d'adopter l'autopartage.



Business

ocean

CONNECTER POUR MIEUX GÉRER

A vertical photograph on the left side of the page shows a man with dark hair and glasses, wearing a dark shirt, looking down at a smartphone he is holding. He is standing next to a white car, with his hand near the driver's side door. The background is slightly blurred, showing an outdoor setting with buildings.

Edito

Autopartage : une solution économique, durable & intelligente

Des contraintes réglementaires, des défis environnementaux, l'urgence climatique, la nécessité de fournir des solutions confortables et accessibles de mobilité aux salariés... l'autopartage est bien plus qu'une solution pour réduire votre flotte automobile, c'est une stratégie globale d'entreprise qui apporte plusieurs bénéfices.

C'est économique !

En réduisant la flotte de véhicules, l'autopartage permet aux entreprises de réaliser des économies significatives. Grâce à une meilleure utilisation des ressources, vous faites des économies sur les frais d'entretien, de location, d'assurance, de stationnement, de parking...

C'est durable et responsable !

En mutualisant les usages des véhicules, vous collaborez au désengorgement des villes tout en réduisant l'empreinte carbone de votre entreprise. Cette approche s'inscrit ainsi dans une démarche de responsabilité environnementale.

C'est intelligent !

En identifiant les véhicules sous-utilisés, vous pouvez en restreindre le nombre et en rationaliser les usages. Nouvelle alternative à la mobilité, l'autopartage séduit les collaborateurs soucieux d'agir en matière d'éco-responsabilité. Aujourd'hui, ils disposent d'une application mobile permettant en toute autonomie la réservation en ligne, le déverrouillage des portes, la réalisation de l'état des lieux, etc.

Ce livre blanc vous guide sur la manière d'introduire l'autopartage dans votre entreprise, clarifie les questions et expose les nombreux avantages, afin de transformer l'avenir de la mobilité au sein de votre organisation.



Sommaire

04 | Comprendre l'autopartage en entreprise

12 | Un tableau de bord pour les gestionnaires de flotte

06 | Les bénéfices de l'autopartage en entreprise

13 | Le futur de la mobilité

09 | Les étapes clés pour mettre en place l'autopartage

17 | La FAQ de l'autopartage

10 | Avec l'autopartage Océan, les utilisateurs peuvent...



Comprendre l'autopartage

L'autopartage est un service permettant à plusieurs utilisateurs de partager un ou plusieurs véhicules pour leurs déplacements. Pour les entreprises gérant des flottes de véhicules, l'autopartage devient une tendance forte car ce système est particulièrement utile

pour optimiser l'utilisation des ressources, réduire les coûts et faciliter la mobilité des collaborateurs. L'autopartage comporte plusieurs avantages pour les entreprises et s'avère être un allié important dans une stratégie de mobilité intelligente et d'une utilisation optimisée des ressources.

Autopartage, location ou encore covoiturage... vous êtes perdu ?

Contrairement à la location, où une voiture est louée pour une période fixe, l'autopartage permet aux utilisateurs de réserver des véhicules pour des périodes plus courtes et de les utiliser en libre-service. Il est également courant de confondre l'autopartage avec le covoiturage. Cependant, il ne s'agit pas de la même démarche. Le principe du covoiturage consiste à partager un trajet en voiture avec des personnes qui se rendent au même endroit.

En revanche, l'autopartage consiste à partager un véhicule entre plusieurs usagers. En général, le covoitreur est également le propriétaire du véhicule, alors qu'avec l'autopartage, il n'est plus question de propriétaire de véhicule, mais plutôt de partager une voiture entre plusieurs personnes.

Le covoiturage peut être également un module supplémentaire de l'autopartage. Ce sont deux services différents mais qui peuvent être combinés pour offrir encore plus de flexibilité à vos salariés.



Comment savoir si l'autopartage est fait pour votre entreprise ?

Pour déterminer si l'autopartage est la stratégie idéale pour votre entreprise, il est important de considérer plusieurs facteurs. Voici quelques questions à vous poser pour vous aider à évaluer cette option :

Vos véhicules sont-ils sous-utilisés ? Analysez l'utilisation de votre flotte actuelle. Si vous constatez que de nombreux véhicules restent inutilisés pendant de longues périodes, l'autopartage s'avère être une solution efficace pour maximiser l'utilisation des véhicules.

Vous souhaitez offrir plus de flexibilité à vos salariés ? En réservant facilement des véhicules en fonction de leurs besoins, les salariés bénéficient d'une grande souplesse dans l'organisation de leurs déplacements.

En outre, la mise à disposition de véhicules en autopartage peut adresser des salariés qui, traditionnellement, n'ont pas de véhicule ; cela intègre une politique de ressources humaines plus globale, visant à développer les comportements éco-responsables et à améliorer la satisfaction des employés.

Vous cherchez à réduire les coûts de votre parc automobile ? Adopter l'autopartage contribue significativement à la réduction des coûts liés à votre flotte. En adaptant le nombre de véhicules à vos besoins réels, vous réduisez les coûts associés à la location, à l'entretien, à l'assurance, au parking...

Vous souhaitez vous engager dans une démarche de responsabilité environnementale ? L'autopartage participe à la réduction de l'empreinte carbone de votre entreprise, en diminuant le nombre de véhicules sur la route. L'autopartage encourage également l'utilisation de véhicules plus écologiques.

Vous souhaitez intégrer des nouvelles technologies dans votre gestion de flotte ? Profitant de la dynamique du marché, l'autopartage bénéficie d'importants développements, si bien que les entreprises ont accès à un ensemble de fonctionnalités enrichies, 100% digitalisées.

Les bénéfices de l'autopartage en entreprise

C'est économique !

Grâce à la réduction du nombre de voitures sous-utilisées en parc, l'autopartage permet aux entreprises de réaliser des économies significatives :

- **Réduction de la taille de la flotte :**
en partageant les véhicules, les entreprises peuvent réduire le nombre de voitures nécessaires, ce qui diminue les coûts d'achat et de location.
- **Diminution des coûts d'entretien et d'assurance :**
moins de véhicules signifie également une réduction des coûts d'entretien et d'assurance.
- **Réduction des frais de stationnement :**
les besoins en places de parking, proportionnels au nombre de véhicules, sont optimisés et les entreprises gagnent sur les loyers liés aux places de stationnement.
- **Impact sur des frais annexes :** péages, stationnements extérieurs au site de référence, nettoyages des véhicules, etc.

Prenons l'hypothèse suivante :

Vous louez un véhicule milieu de gamme qui vous coûte environ 300 euros par mois en contrat de location, 60 euros en frais d'assurance, 125 euros en frais d'entretien, plus le stationnement et le parking. On arrive à un budget global d'environ 6000 euros par an. Multipliez ce chiffre par le nombre de véhicules sous-utilisés en parc et ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économies réalisées.

$$300 + 60 + 125 = 485 \text{ €}$$

contrat de location frais d'assurance frais d'entretien/
stationnement **frais totaux mensuels**

$$485 \times 12 = 5820 \text{ €}$$

frais totaux mensuels mois **frais totaux annuels**



C'est durable et responsable !

Mieux utiliser son parc de véhicules grâce à la mutualisation des usages génère plusieurs impacts environnementaux positifs.

Découvrons lesquels !

- **Désengorgement des villes :**

votre entreprise peut collaborer à la réduction du nombre de voitures individuelles sur les routes. Cette pratique favorise une circulation plus fluide et réduit les embouteillages.

- **Réduction de l'empreinte carbone :**

en mutualisant la flotte, votre entreprise réduit ses émissions de CO₂, en répondant à une problématique liée au changement climatique. De plus, l'autopartage favorise l'adoption des véhicules plus écologiques, comme des véhicules électriques ou hybrides, ce qui permet de réduire davantage votre empreinte carbone.

- **Responsabilité environnementale :**

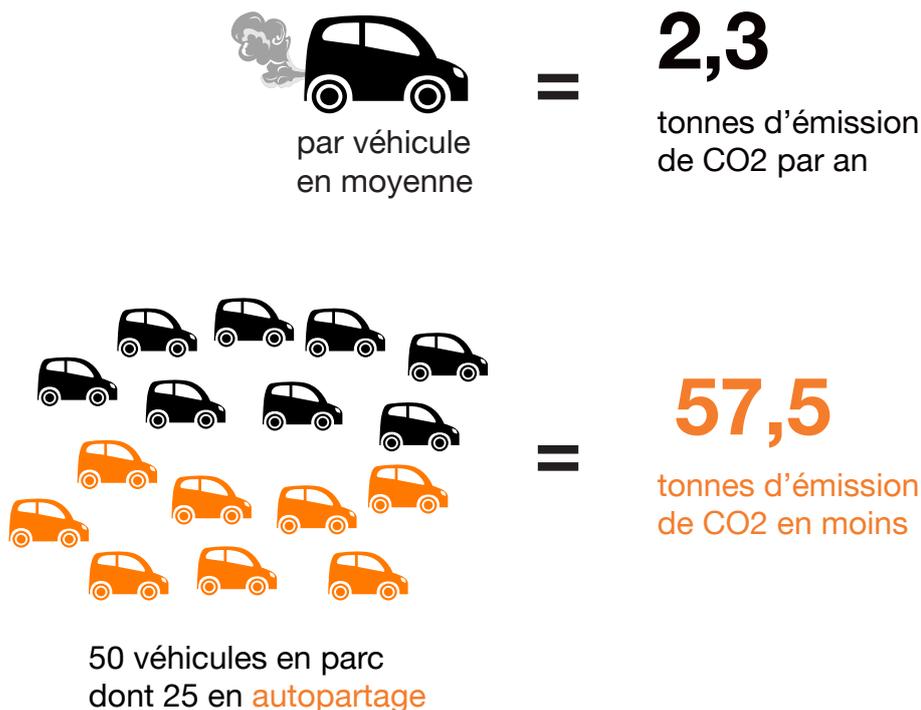
en adoptant l'autopartage, vous démontrez votre engagement envers la protection de l'environnement et la responsabilité sociale, renforçant ainsi votre image de marque.

Prenons l'hypothèse suivante :

Supposons qu'un véhicule moyen émette environ 2,3 tonnes de CO₂ par an en moyenne*. Si une entreprise possède 50 véhicules dans son parc et décide d'opter pour l'autopartage en le réduisant à la moitié, cette entreprise pourrait potentiellement éviter l'émission d'environ 57,5 tonnes de CO₂ par an.

*Source :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/empreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2022>



C'est intelligent !

Cette nouvelle alternative à la mobilité permet aux entreprises de faire un usage intelligent et d'optimiser leurs ressources. Cette pratique, en plus d'être 100% digitale en utilisant une technologie de pointe, renforce également l'attractivité de l'entreprise auprès des clients, prospects, partenaires et salariés.

Optimisation de ressources : en identifiant les véhicules sous-utilisés, les entreprises ont le choix de les passer en autopartage. Les véhicules sont ainsi utilisés de manière plus efficace, évitant les périodes d'inactivité prolongées et les coûts associés.

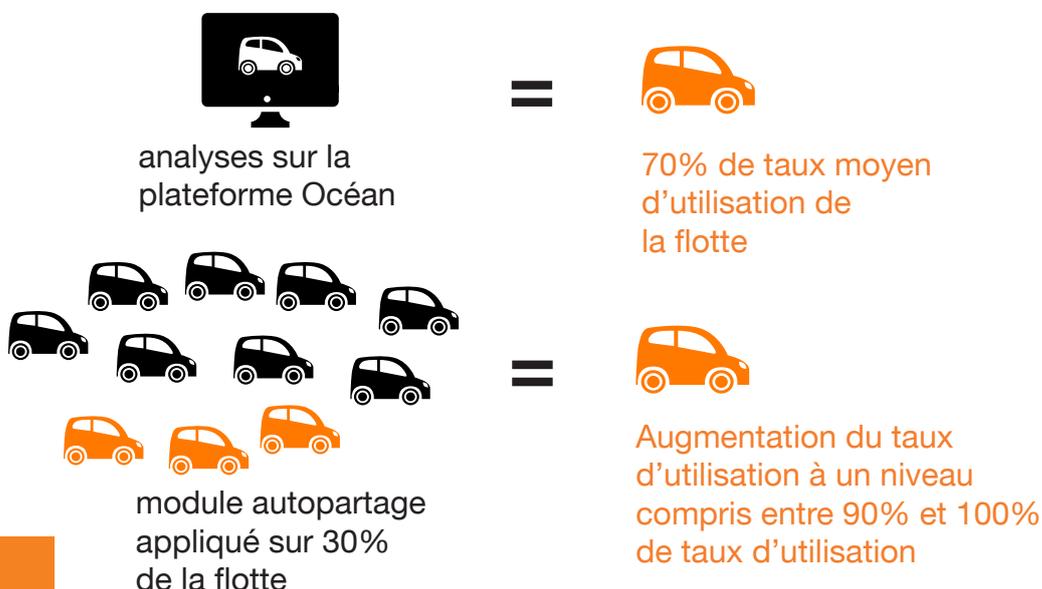
Flexibilité : les calendriers sur Excel et les clés perdues, c'est terminé ! L'autopartage propose des systèmes de réservation en ligne via une plateforme ou sur une application mobile, facilitant les planifications des déplacements professionnels des employés.

Image de marque : en adoptant l'autopartage, les entreprises montrent leur engagement envers la protection de l'environnement, ce qui contribue à améliorer leur image de marque.

Politique RH : la mise en place des solutions alternatives de mobilité, comme l'autopartage, améliore l'image de la marque employeur. Proposer des véhicules en autopartage offre une flexibilité dans les déplacements professionnels des salariés, et dans certains cas, même personnels, renforçant ainsi la satisfaction et la fidélisation des collaborateurs, tout en attirant de nouveaux talents.

Prenons l'hypothèse suivante :

Vous avez identifié un taux d'utilisation moyen de 70% de vos véhicules grâce aux rapports d'activité et aux données d'utilisation du parc fournis par la plateforme Océan. En adoptant le module d'autopartage sur 30% de votre flotte, vous pourriez réduire significativement sa taille tout en augmentant son taux d'utilisation. Grâce à l'autopartage, vous pourriez atteindre un taux d'utilisation optimal entre 90% et 100%, réduisant ainsi les coûts associés aux véhicules sous-utilisés.



Les étapes clés pour mettre en place l'autopartage

Vous êtes décidé à passer tout ou une partie de votre parc en autopartage ! Quelles sont les étapes clés pour garantir le succès de votre projet ? Suivez le guide !

1

« Je pense avoir une partie de ma flotte qui est sous-utilisée. »

Océan répond : utilisez les rapports d'activité et les données sur l'utilisation du parc depuis la plateforme Océan pour identifier les véhicules sous-utilisés.

« J'embarque mes salariés dans la démarche d'autopartage. »

Océan répond : après avoir identifié les véhicules éligibles à l'autopartage, présentez la solution à vos salariés en soulignant l'impact positif sur l'environnement et tous les avantages pour eux. Impliquez-les dans le projet !

2

3

« Je mets en place l'autopartage dans mon entreprise. »

Océan répond : confiez à Océan l'installation et le déploiement de l'autopartage, tout en formant vos équipes avec le soutien de nos experts. Suivez l'activité du module d'autopartage sur la plateforme Océan, et mettez à disposition des outils simples d'utilisation pour vous et vos conducteurs.

« Je valorise la démarche de mon entreprise. »

Océan répond : mettez en avant l'engagement de l'entreprise en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) auprès de vos clients et partenaires, pour améliorer votre image de marque ainsi que celle de la marque employeur.

4

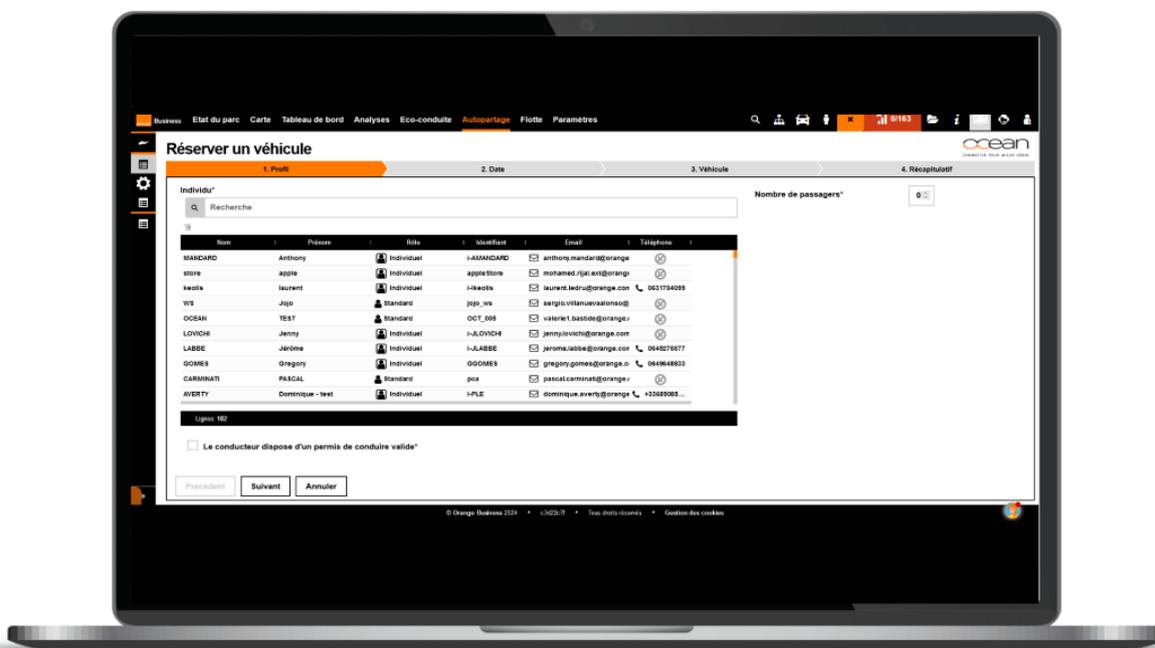
Avec l'autopartage d'Océan

Depuis la **plateforme Océan**, vos utilisateurs peuvent :

réserver un véhicule
avec un accès utilisateur
dédié

**ouvrir/fermer le
véhicule réservé**
avec un badge RFID

**bénéficier d'un
service 24/7**
en souscrivant à
l'offre optionnelle





Souhaitez-vous voir
une démonstration ?
Scannez-moi !

Depuis l'application Océan, vos utilisateurs peuvent :

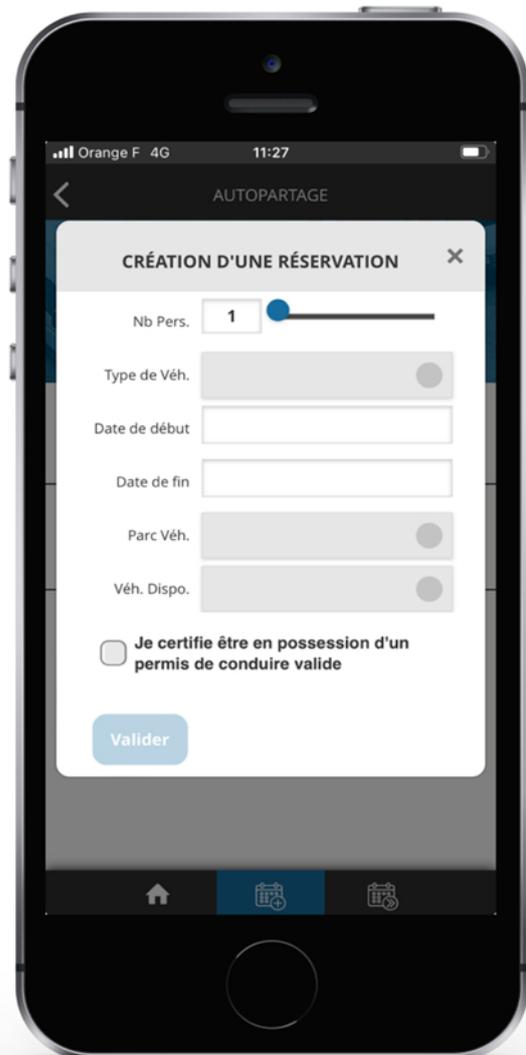
réserver un véhicule

ouvrir/fermer le
véhicule réservé
via clé dématérialisée

faire l'état des lieux
d'entrée et de sortie
avec photos

faire du covoiturage

bénéficier d'un
service 24/7
en souscrivant à
l'offre optionnelle



Un tableau de bord intuitif pour les gestionnaires de flotte

Gérez facilement l'utilisation de votre parc en autopartage avec une vue d'ensemble sur les principales données d'utilisation.



Suivi des réservations

Grâce à des graphiques dynamiques, le tableau de bord offre une vue claire des réservations : celles validées (honorées, avec alertes pour les retards) et celles invalides (annulées ou non honorées). Les gestionnaires peuvent ainsi identifier des imprévus potentiels : un trop grand nombre de retards peut perturber les réservations suivantes, tandis que les réservations non honorées signalent un usage abusif, occupant inutilement les véhicules. Ces indicateurs facilitent une gestion adaptée aux comportements des utilisateurs.

Analyse des conducteurs

Cette section fournit des indicateurs reflétant les habitudes de mobilité des utilisateurs de l'autopartage. Avec des données telles que le nombre de conducteurs uniques, la durée moyenne ou encore le nombre moyen de réservations par conducteur, les gestionnaires de flotte peuvent suivre l'utilisation des véhicules et adapter leur gestion en fonction des comportements des conducteurs. Cette analyse permet une meilleure adéquation entre les besoins des utilisateurs et la disponibilité de la flotte.

Gestion des véhicules

Des indicateurs tels que la durée moyenne de conduite et la distance parcourue par véhicule offrent aux gestionnaires une vision détaillée des déplacements. Un diagramme circulaire présente la répartition de la flotte par type de motorisation (hybride, électrique, thermique), utile pour suivre les préférences des utilisateurs en fonction des types de trajets. Le gestionnaire peut ainsi analyser si la distance ou le temps de trajet influence le choix du type de véhicule, afin de mieux adapter l'offre aux besoins réels des utilisateurs.

Le futur de la mobilité

Mobilité en entreprise : quelles tendances ?

Les inquiétudes concernant l'environnement touchent de plus en plus d'entreprises, qui mettent en place des stratégies pour encourager les salariés à adopter une posture plus éco-responsable. L'autopartage en fait partie. Selon Marc Vercken de Vreuschemen, Directeur du développement et de la promotion des services de Smart Mobility pour le groupe Orange, il s'agit d'une démarche inévitable pour les entreprises.

Selon lui, au-delà de nombreux avantages, l'autopartage permet aussi de nouvelles possibilités, comme la location des véhicules le week-end par les salariés. Nous l'avons interviewé dans le but de connaître les différentes stratégies du groupe Orange en termes de mobilités douces qui vont beaucoup plus loin que l'autopartage. Monsieur Vercken de Vreuschemen partage avec nous la vision d'Orange en matière de mobilité en entreprise et les initiatives mises en place pour promouvoir des déplacements plus durables et efficaces pour les employés.



Bonjour Marc, pourriez-vous vous présenter ?

Marc Vercken de Vreuschemen :

Bonjour ! Je suis Directeur du développement et de la promotion des services de Smart Mobility pour le groupe Orange. Avec une expérience approfondie dans le domaine de la mobilité, je m'efforce de promouvoir des solutions innovantes qui répondent aux besoins de déplacement des employés tout en favorisant le développement durable. Je suis passionné par l'élaboration de solutions innovantes visant à repenser les modes de mobilité.



Pouvez-vous nous donner la vision d'Orange en ce qui concerne la mobilité en entreprise et la manière dont on évolue dans ce domaine ?

MVV : Chez Orange, nous avons une vision proactive de la mobilité en entreprise. Nous cherchons continuellement à développer des initiatives qui favorisent des déplacements plus durables et efficaces pour nos employés.

Quelles sont les initiatives actuelles d'Orange en matière de mobilité en entreprise ?

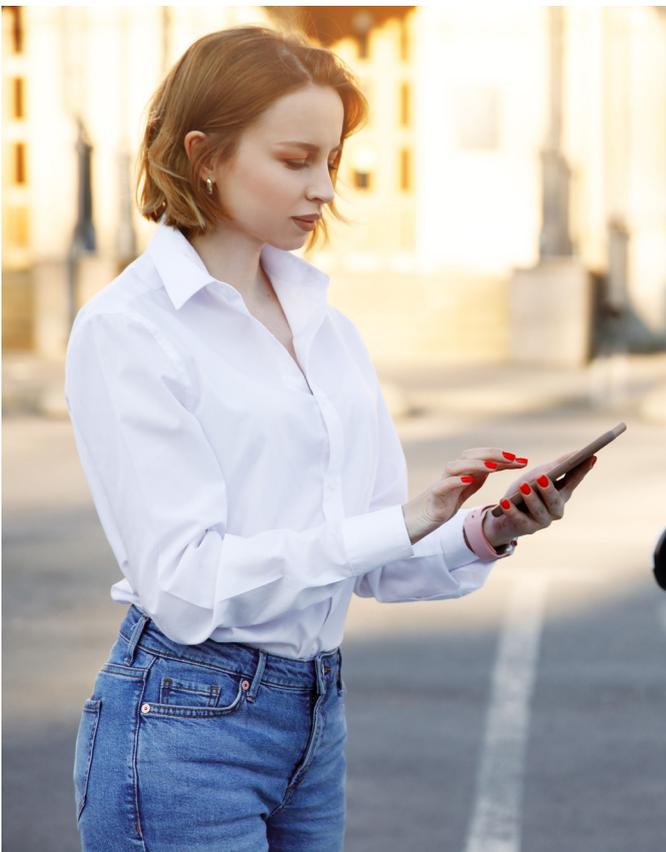
MVV : Orange met en place plusieurs initiatives pour promouvoir la mobilité en entreprise. L'autopartage fait partie de nos solutions, permettant aux employés de partager des véhicules pour leurs déplacements professionnels. Nous encourageons également le covoiturage et mettons à disposition des véhicules électriques pour ceux qui en ont besoin.



Comment Orange promeut-elle les mobilités plus douces auprès des salariés ?

MVV : Orange sensibilise ses salariés aux avantages des mobilités douces, notamment à travers des campagnes de communication et des incitations financières. Nous avons lancé un Forfait Mobilités Durables de 400 € par an pour les trajets domicile-travail, couvrant le covoiturage, les vélos, les scooters et trottinettes électriques, ainsi que la location de transports propres en libre-service.

La promotion de la mobilité douce présente de nombreux avantages pour les salariés. Outre les bénéfices en termes de réduction des émissions de CO2 et de préservation de l'environnement, cela contribue également à améliorer la santé et le bien-être des employés en favorisant une activité physique régulière.







Quant à l'accès aux solutions de mobilité, que met-on en place chez Orange ?

MVV : Orange investit dans l'aménagement de parkings sécurisés et équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Pour relever les principaux défis auxquels nous faisons face (résistance au changement, contraintes budgétaires, obstacles logistiques), nous impliquons activement les employés dans le processus de décision, investissons dans des technologies innovantes et collaborons avec des partenaires externes pour trouver des solutions adaptées.

Selon vous, ces initiatives permettent-elles de promouvoir un mode de vie plus durable parmi les employés ?

MVV : Absolument, en encourageant des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, nous contribuons à sensibiliser nos employés à l'importance de la durabilité. Ces initiatives peuvent également avoir un effet multiplicateur en incitant les employés à adopter des pratiques durables dans d'autres aspects de leur vie quotidienne.

Mais nous ne nous arrêtons pas là, avec la mise en place des événements tels que la semaine de la sécurité routière ou même de formations liées à la sécurité sur la route, nous encourageons les salariés aussi à prendre connaissance des risques liés aux pratiques telles que celle du vélo ou de la trottinette.

Selon vous, quel est l'avenir de la mobilité en entreprise ?

MVV : L'avenir de la mobilité en entreprise sera marqué par une plus grande adoption de technologies innovantes, telles que les véhicules électriques autonomes et les solutions de mobilité partagée. Nous assisterons également à une intégration plus étroite entre les différents modes de transport, pour offrir aux employés des options de déplacement plus flexibles et personnalisées.

Je reste convaincu que la mobilité durable est un élément clé de la transition vers un mode de vie plus respectueux de l'environnement et je suis fier de faire partie d'une entreprise engagée dans cette démarche.

Obtenir une démo

Accueil / Blog

Toutes nos actualités

Retrouver l'ensemble de nos articles, témoignages clients, paroles d'experts, etc...

Toutes nos actualités Démarche RSE International Législations & réglementations Paroles d'experts Podcast Produits & innovations Témoignages clients

Avez-vous d'autres questions ?

Consultez notre FAQ dédiée
à l'autopartage en entreprise
sur notre blog !

La FAQ de l'autopartage en entreprise
Produits & innovations
Consulter >





Business



Océan - Orange Business



contactez l'un de nos experts

ocean.orange-business.com